



COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 février 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le 22 février 2021 sous la présidence de Mr Guy SAUVAITRE, Maire.

Les décisions suivantes ont été prises au cours de cette séance :

- Un avis favorable est donné au remplacement de la chaudière fuel du gîte communal par une pompe à chaleur air/eau. Le devis estimatif établi par la Société SVED s'élève à la somme de 19.187,50 € HT. Des subventions sont sollicitées auprès de l'Etat (DSIL) et de la Sorégies à hauteur de 80% de l'investissement.
- Acquisition d'un broyeur frontal de marque « Kubota » auprès des Ets BLANCHARD à Savigné pour un montant de 3.290 € HT. Cet équipement vient compléter le tracteur-tondeuse autoportée achetée en 2019.
- Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec la Communauté de communes du civraisien en Poitou, relative à la compétence « fourrière animale ». Il est précisé que la commune restera compétente pour la gestion au quotidien du contrat avec la société choisie.
- Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur un bien aliéné situé à « Biarge » de Chaunay.